


AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	24 mars 2017	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Présentation du bilan du programme de subventions des projets étudiants 2016-2017	Point 5.1
--	--------------

Responsable du dossier Jonathan Giguère Directeur adjoint Services à la vie étudiante	Signature 	Date 15 mars 2017
--	---	----------------------

Préparé par Yannick Richer Conseiller à la vie étudiante Service de soutien aux activités étudiantes

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENTS ANNEXÉS
Bilan du programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2016-2017 Projet de résolution

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
La direction des Services à la vie étudiante recommande que le Comité de la vie étudiante reçoive favorablement le bilan du programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2016-2017.

Synthèse du dossier

Le Programme de subventions des projets étudiants a été institué dans le cadre de la résolution 2002-CVE-111 adoptée par le Comité de la vie étudiante à la séance du 25 avril 2002 (modifié par les résolutions 2004-CVE-160, 2013-CVE-520, 2014-CVE-570). Le programme met à la disposition des associations étudiantes de programmation (Politique 32) et des groupes étudiants (Politique 51) des ressources financières pour les aider dans l'accomplissement de leur mandat corporatif et dans leurs projets d'activité.

Le mandat du Comité de financement des projets étudiants est de :

- Déterminer les orientations, les priorités et la distribution des fonds selon les pourcentages recommandés par le Comité de la vie étudiante dans le processus budgétaire ;
- Déléguer la responsabilité de la gestion quotidienne du financement et de l'application des critères d'admissibilité et de sélection au Service de soutien aux activités étudiantes qui nommera un, une responsable du Programme de subventions au sein d'une équipe de professionnels dédiée à ce dossier ;
- Ventiler les sommes non dépensées durant l'année budgétaire au moment prévu dans le calendrier annuel des activités.

La composition du Comité de financement des projets étudiants (2013-CVE-521)

Le Comité de financement des projets étudiants est composé de six (6) personnes nommées par le Comité de la vie étudiante :

Quatre (4) représentantes étudiantes, représentants étudiants :

- Deux (2) membres étudiants nommés par les associations étudiantes facultaires ;
- Deux (2) membres étudiants élus par les groupes étudiants ;

Deux (2) représentantes, représentants de l'UQAM :

- La directrice, le directeur du Service à la vie étudiante ou sa déléguée ou son délégué ;
- Un membre institutionnel siégeant au Comité de la vie étudiante.

Deux (2) ressources des Services à la vie étudiante pour le soutien administratif :

- Le conseiller à la vie étudiante, responsable du Programme de subventions des projets étudiants ;
- Une, un secrétaire.

Sommaire des demandes octroyées par le programme de subventions des projets étudiants

Le total du budget du programme de subventions pour l'année 2016-2017 s'est élevé à 159 929 \$, incluant les sommes récupérées lors des régularisations de l'année 2015-2016.

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Fonctionnement	25	25 916 \$
Catégorie 1 (Groupes étudiants)	94	84 089 \$
Catégorie 2 (Associations étudiantes)	123	49 117 \$
Total	242	159 122 \$

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Comité de la vie étudiante

Projet de résolution

Bilan programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2016-2017

RÉSOLUTION 2017-CVE-XXX

- ATTENDU les documents déposés en annexe ;
- ATTENDU les travaux du Comité de financement des projets étudiants ;
- ATTENDU les résolutions 2013-CVE-520 et 2014-CVE-570 entérinant les modifications au Programme de subventions des projets étudiants ;
- ATTENDU la Politique no 32 de reconnaissance des associations étudiantes de programmation ;
- ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants ;
- ATTENDU l'importance d'assurer un soutien financier approprié et récurrent aux projets initiés par les étudiantes, étudiants ou les groupes d'étudiantes, d'étudiants afin de faciliter et d'encourager les contributions étudiantes à la qualité de la vie académique, culturelle, intellectuelle et sociale de l'Université ;
- ATTENDU les discussions tenues en séance ;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante :
REÇOIVE FAVORABLEMENT le Bilan du programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2016-2017

Bilan du programme de subventions 2016-2017

Préparé par :

Yannick Richer
Conseiller à la vie étudiante

Un plus pour votre réussite

Origine et objectifs du programme de subventions

Le programme de subventions a été institué dans le cadre de la résolution 2002-CVE-111 du Comité de la vie étudiante et modifiée par la résolution 2004-CVE-160.

Le budget annuel de ce programme est voté par le Comité de la vie étudiante et met à la disposition des associations étudiantes de programmation (Politique 32), des groupes candidats à la reconnaissance, des groupes étudiants reconnus ou parapluie (Politique 51) des ressources financières pour les aider dans l'accomplissement de leur mandat corporatif et dans leurs projets d'activité.

Régi par des modalités d'attribution bien spécifiques, le programme est basé sur la complémentarité des ressources existantes, des sources de financement possibles et il encourage les partenariats.

- Permettre aux étudiants de réaliser un projet récurrent, inédit ou novateur ;
- Faciliter l'émergence ou la consolidation de projets étudiants ;
- Appuyer les projets inter facultaires ou inter disciplinaires ;
- Favoriser la synergie entre les différents acteurs étudiants, administratifs et facultaires ;
- Encourager la convergence de projets thématiques touchant la collectivité étudiante et la communauté UQAM ;
- Intensifier le taux de participation des étudiants et étudiantes aux activités étudiantes de nature collective et communautaire ;
- Accroître le rayonnement de l'UQAM et la valeur de l'implication étudiante auprès de la communauté universitaire et environnante ;
- Favoriser l'exploitation des compétences acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement devant être partagée avec la communauté et contribuer à animer la vie étudiante du campus ;
- Promouvoir et soutenir l'implication étudiante en complémentarité à la mission académique de l'Université.

Présentation des catégories du programme de subventions

Fonctionnement des groupes

Une enveloppe de 25 000\$ a été attribuée pour les frais de fonctionnement des groupes étudiants. Les postes budgétaires éligibles sont les suivants : assurances, frais bancaires, registraires des entreprises et cotisation (maison mère, associations en lien avec la mission du groupe). Il est à noter que la gestion de cette enveloppe est prise en charge par le Comité de reconnaissance des groupes étudiants.

Le programme couvre deux grandes catégories de subventions, chacune répartie en plusieurs volets :

Catégorie 1

Subventions destinées aux groupes candidats à la reconnaissance, aux groupes étudiants reconnus et aux groupes parapluie

Pourcentage de l'enveloppe dédiée aux projets étudiants : 64%

Cette catégorie comporte deux volets :

Volet PROJETS ÉTUDIANTS

Tous les projets présentés devront favoriser l'atteinte des buts et objectifs pour lesquels le groupe a été constitué. Les projets serviront à promouvoir la sensibilisation, l'intégration et l'information, et ce, par le biais de kiosques, de conférences, de débats, de projections, d'expositions.

Volet ACHAT DE MATÉRIEL

Un groupe étudiant reconnu ou parapluie pourra déposer une demande de subventions pour l'achat d'un ordinateur fixe comprenant : un écran, un clavier, une souris, une tour et des logiciels de base. Un groupe pourra déposer une demande tous les cinq ans.

Catégorie 2

Subventions destinées aux associations étudiantes de programme des trois cycles d'études incluant les associations facultaires.

Pourcentage de l'enveloppe dédiée aux projets étudiants : 36%

Cette catégorie comporte quatre volets :

Volet FONCTIONNEMENT POUR LES ASSOCIATIONS DE PROGRAMMATION

*Une seule demande par association étudiante de programmation
(les associations facultaires ne sont pas éligibles)*

Les demandes déposées à l'intérieur de ce volet devront favoriser le soutien au fonctionnement d'une association de programmation puisque certaines éprouvent des difficultés à répondre de leurs obligations corporatives. Les postes suivants seront admis : assurances, frais bancaires, registraire des entreprises.

Volet PETIT PROJET

Deux demandes maximum

Dans le cas où l'association de programmation dépose une demande dans le volet « Fonctionnement pour les associations de programmation », une seule demande pourra être déposée dans le présent volet.

Les demandes déposées devront favoriser la réalisation de projets s'adressant spécifiquement aux étudiants d'un même programme d'études, et ce, par le biais de conférences, d'expositions, de débats, de projections, de kiosques d'information, de journal étudiant, etc..

Volet GRAND PROJET

Les demandes de subventions de cette catégorie devront endosser des projets spécifiques d'importance. Les grands projets se déclinent en deux catégories :

Projets étudiants

Les projets devront stimuler la vie étudiante. L'organisation de l'activité et la responsabilité de ses différents volets devront être endossées par une association étudiante (réalisation logistique, coordination de la production, ressources humaines, etc.).

Prolongement académique

Les projets devront exploiter des compétences acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement devant être partagées ou diffusées. Cette catégorie vise à faire rayonner les acquis d'un cours faisant partie d'un programme d'études (et non hors programme). Ils ne devront pas être initiés par un groupe reconnu ou une association étudiante de programmation.

Volet JEUX ET CONCOURS INTERUNIVERSITAIRES

Il s'agit de jeux et de concours interuniversitaires qui sont crédités dans le cadre d'un cours ou non. Pour les délégations, la subvention sera dédiée aux frais d'inscription. Si ces frais s'avèrent être en deçà de la subvention obtenue, le montant restant sera alloué à d'autres postes budgétaires admissibles. Les organisateurs devront faire la démonstration que la programmation est à caractère académique.

Bilan de l'année 2016-2017

Le total du budget du programme de subventions pour l'année 2016-2017 s'est élevé à 159 929 \$, incluant les surplus de l'année 2015-2016 (surplus et régularisation des subventions de l'année 2015-2016).

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des subventions octroyées par catégorie.

Enveloppe pour le fonctionnement des groupes (25 000 \$)

Si les demandes excèdent 25 000 \$, les sommes supplémentaires, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ seront prises à l'intérieur de l'enveloppe dédiée à la catégorie 1.

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Fonctionnement	25	25 916 \$
Total	25	25 916 \$

Sommaire des demandes et des montants octroyés par catégorie (148 228\$)

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Catégorie 1 (Groupes étudiants)	94	84 089 \$
Catégorie 2 (Associations étudiantes)	123	49 117 \$
Total	217	133 206 \$

Catégorie 1 – Groupes étudiants

Le montant total des subventions distribuées aux groupes se ventile comme suit :

	Nombre de demandes	Montants octroyés
Groupes reconnus	78	64 411 \$
Groupes parapluies (incluant comités)	4	3 550 \$
Activités thématiques	8	14 148 \$
Groupes candidats à la reconnaissance	3	980 \$
Achat de matériel	1	1 000 \$
Total	94	84 089 \$

Prendre note que les groupes reconnus ont reçu 100 % du montant octroyé par le comité.

Catégorie 2 - Associations étudiantes de programmation

Le tableau ci-dessous présente la répartition des subventions octroyées par volet

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Petits projets	57	12 329 \$
Grands projets	42	27 823 \$
Jeux et concours interuniversitaires	24	8 965 \$
Total	123	49 117 \$

Sommaire des subventions octroyées dans la catégorie 2 par faculté

	Petits projets	Grands projets	Jeux et concours	Total	%
Faculté des arts	2 568 \$	12 894 \$	0 \$	15 462 \$	31 %
Faculté de communication	1 601 \$	2 401 \$	412 \$	4 414 \$	9 %
Faculté des sciences de l'éducation	1 143 \$	3 390 \$	1 326 \$	5 859 \$	12 %
École des sciences de la gestion	1 943 \$	5 169 \$	2 058 \$	9 170 \$	19 %
Faculté des sciences	686 \$	800 \$	2 333 \$	3 819 \$	8 %
Faculté des sciences humaines	2 394 \$	1 601 \$	778 \$	4 773 \$	10 %
Faculté de science politique et de droit	1 994 \$	1 568 \$	2 058 \$	5 620 \$	11 %
Total	12 329 \$	27 823 \$	8 965 \$	49 117 \$	100 %

Le comité de subventions des projets étudiants a été dans l'obligation de donner 45,74 % du montant octroyé pour les subventions dans la catégorie 2 destinée aux associations étudiantes. Ci-dessous, l'évolution du pourcentage des montants octroyés depuis 2011.

